



Rapport financier trimestriel

Commission canadienne des grains
État des résultats, des risques et des changements importants touchant les
activités, le personnel et les programmes (non audité)

Pour le trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2021

Table des matières

Rapport financier trimestriel	1
TABLE DES MATIÈRES	2
1.0 INTRODUCTION.....	3
1.1 Pouvoirs, mandat et activités de programme	3
1.2 Méthode de présentation du rapport.....	3
1.3 Structure financière de la CCG.....	4
2.0 FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS FINANCIERS CUMULATIFS.....	6
2.1 Analyse des autorisations disponibles.....	6
2.2 Analyse des autorisations utilisées.....	7
3.0 RISQUES ET INCERTITUDES	8
3.1 COVID-19 et avenir du travail.....	8
3.2 Excédent et Loi sur les grains du Canada	9
3.3 Incertitude entourant les recettes	10
4.0 CHANGEMENTS IMPORTANTS RELATIFS AUX ACTIVITÉS, AU PERSONNEL ET AUX PROGRAMMES.....	11
ÉTAT DES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES (NON AUDITÉ).....	2
DÉPENSES MINISTÉRIELLES BUDGÉTAIRES PAR ARTICLE COURANT (NON AUDITÉ).....	3

1.0 Introduction

Il convient de lire le présent rapport en conjonction avec le [Budget principal des dépenses](#) et le [Budget supplémentaire des dépenses](#). Préparé par la direction de la Commission canadienne des grains (CCG), comme l'exige le paragraphe 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), il est présenté dans le format et le mode prescrits par le Conseil du Trésor. Il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen externe.

1.1 Pouvoirs, mandat et activités de programme

La CCG a été créée en 1912. Elle est le ministère fédéral qui administre les dispositions de la [Loi sur les grains du Canada](#) (LGC).

Aux termes de la Loi, la CCG a « pour mission de fixer et de faire respecter, au profit des producteurs de grain, des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention des grains au pays afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieur et extérieur ».

La vision de la CCG est d'« Être un fournisseur de classe mondiale en matière de services d'assurance de la qualité fondés sur la science ». Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est responsable de la CCG.

La principale responsabilité de la CCG est la réglementation des grains, ou de la manutention des grains au Canada, et l'établissement et le maintien de normes fondées sur la science pour le grain canadien. La Commission réglemente la manutention de 20 grains¹ cultivés au Canada afin de protéger les droits des producteurs et d'assurer l'intégrité des transactions de grains.

Les résultats ministériels de la CCG sont les suivants : les marchés nationaux et internationaux considèrent le grain canadien comme étant fiable et salubre et les producteurs sont dûment rémunérés pour leur grain. La CCG compte trois programmes : Qualité des grains, Recherches sur les grains et Mesures de protection des producteurs de grains. Les services internes soutiennent ces programmes.

Plus de détails sur les autorisations, le mandat et les programmes de la CCG sont présentés dans le [Plan ministériel](#), le [Rapport sur les résultats ministériels](#) et le [Budget principal des dépenses](#).

1.2 Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses (comptabilité de caisse modifiée) et un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins en matière d'information financière à

¹ Par grain, on entend les semences désignées comme tel par règlement aux fins de la *Loi sur les grains du Canada*. Cela comprend l'orge, les haricots, le sarrasin, la graine à canaris, le canola, les pois chiches, le maïs, les féveroles, le lin, les lentilles, les grains mélangés, la graine de moutarde, l'avoine, les pois, le colza, le seigle, la graine de carthame, le solin, le soja, la graine de tournesol, le triticale et le blé.

Commission canadienne des grains
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2021

l'égard de l'utilisation du pouvoir de dépenser. Dans l'[État des autorisations budgétaires](#) joint au présent rapport, on compare les pouvoirs de dépenser du ministère accordés par le Parlement à ceux utilisés par le ministère. L'information présentée dans l'État des autorisations est conforme à celle du [Budget principal des dépenses](#) et du [Budget supplémentaire des dépenses](#).

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées au moyen de la [Loi de crédits](#), sous forme de limites annuelles approuvées, ou par le truchement de lois, sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Dans le cadre des travaux des subsides du Parlement, le Budget principal des dépenses doit être déposé au Parlement le ou avant le 1^{er} mars précédant le début du nouvel exercice.

La CCG utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers ministériels annuels, lesquels sont inclus dans le [Rapport sur les résultats ministériels](#). Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont sous la forme d'une méthode de comptabilité axée sur les dépenses (comptabilité de caisse modifiée).

1.3 Structure financière de la CCG

Les programmes et les activités de la CCG sont financés par une combinaison de fonds renouvelables (axés sur les droits) et de sources de crédits. Environ 90 % des dépenses de la CCG sont financées par ses droits. La structure de financement de la CCG repose sur les autorisations budgétaires qui sont composées d'autorisations législatives et d'autorisations votées (non législatives). Les pouvoirs législatifs comprennent les pouvoirs rattachés au régime d'avantages sociaux des employés pour les dépenses de personnel financées par des crédits et les pouvoirs liés au fonds renouvelable de la CCG, qui permet à la CCG de dépenser de nouveau les droits qu'elle a perçus. Le pouvoir voté est le Crédit 1 – Dépenses de programme, qui comprend les crédits parlementaires annuels et tout crédit parlementaire unique pour l'exercice financier.

La base de référence pour les droits de service et de licence existants a été établie en 2017-2018 pour la période quinquennale se terminant en mars 2023 et reposait sur un budget de 62,5 millions de dollars et un volume annuel moyen de 34,4 millions de tonnes métriques de grain faisant l'objet de services d'inspection et de pesée officielles. Les dépenses pour les services d'inspection peuvent fluctuer d'une année à l'autre en fonction de la qualité et du volume des récoltes. Depuis la mise en place des droits en 2017-2018, les coûts sont restés relativement stables, mais des augmentations sans précédent des volumes de production et d'exportation de grain, ainsi que des investissements majeurs du secteur privé dans l'infrastructure du réseau de manutention des grains, ont entraîné une augmentation des recettes et une accumulation continue de l'excédent du fonds renouvelable.

Pour remédier à cette situation, la CCG a mis à jour son modèle de prévision du volume de grain qu'elle prévoit inspecter et peser officiellement à la sortie des silos terminaux et prévoit un niveau d'environ 48,1 millions de tonnes métriques par année pour les trois

Commission canadienne des grains
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2021

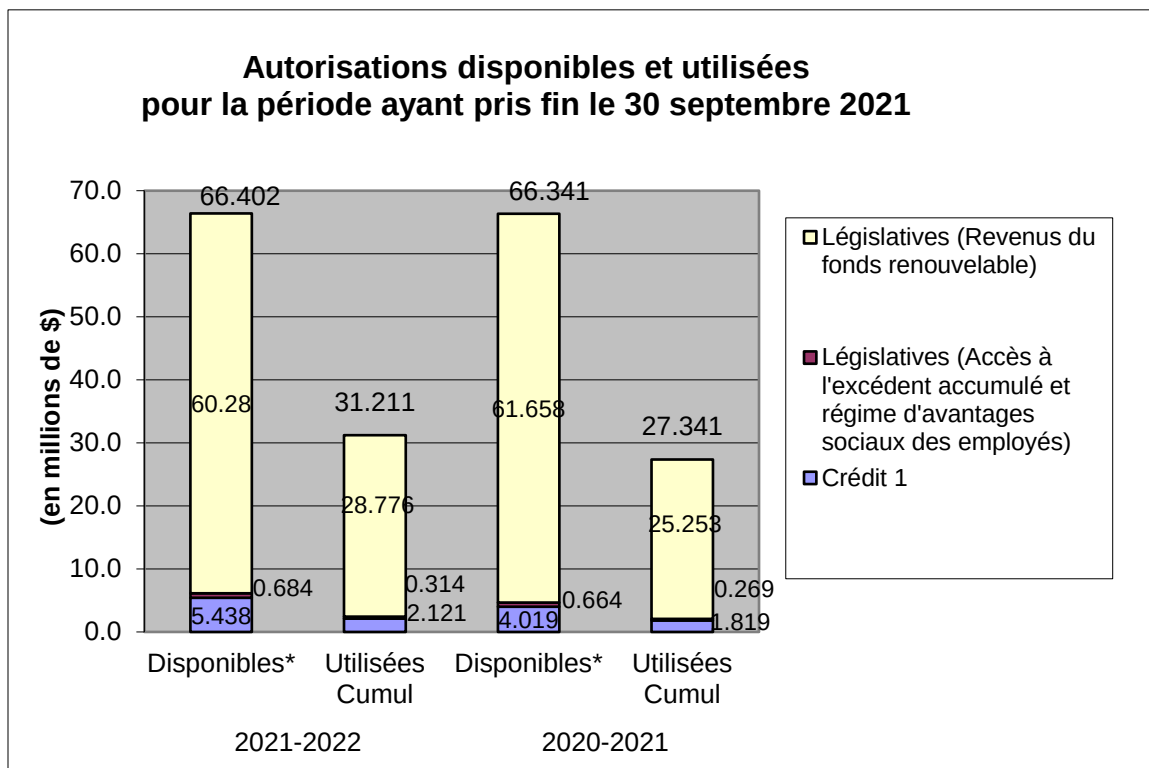
prochains exercices (2021-2022 à 2023-2024). En mai 2021, la CCG a proposé l'harmonisation des droits pour quatre services d'inspection et de pesée officielles avec les prévisions rajustées des volumes de grain. Ces réductions des droits de l'ordre de 29 % sont entrées en vigueur le 1^{er} août 2021. Dans le cadre du cycle quinquennal actuel, tous les droits devaient être revus et modifiés, comme il se doit, le 1^{er} avril 2023. Toutefois, cet examen complet est maintenant prévu pour avril 2025 afin de permettre au processus d'examen de la *Loi sur les grains du Canada* de progresser et d'éclairer les travaux futurs.

Les prévisions de revenus de la CCG pour 2021-2022 et après reposent sur le modèle de financement établi dans le document [Consultation sur les frais d'utilisation et avis de proposition préliminaire de 2017](#) ainsi que sur les droits publiés préalablement dans la [Partie II de la Gazette du Canada](#) en mars 2018, et les droits actualisés publiés dans la [Partie II de la Gazette du Canada](#) en juillet 2021. Cela comprend une prévision révisée du volume de grain annuel de 48,1 millions de tonnes métriques ainsi que les droits mentionnés dans [l'annexe 1 du Règlement sur les grains du Canada](#). À compter de l'exercice 2019-2020, la Commission canadienne des grains a commencé à rajuster les droits annuellement en fonction de l'inflation le 1^{er} avril afin de se conformer à la *Loi sur les frais de service* (LFS) et de limiter la nécessité de modifier les droits à l'avenir. Le rajustement de 2021-2022 est fondé sur l'Indice d'ensemble des prix à la consommation pour le Canada d'avril, qui est -0,2 %. Les montants actuels des droits sont affichés sur le [site Web de la CCG](#).

Les prévisions de recettes futures et les équivalents temps plein (ETP) pour 2021-2022 et les exercices suivants sont indiqués dans le [Plan ministériel 2021-2022](#) de la CCG.

2.0 Faits saillants des résultats financiers cumulatifs

La présente section fait ressortir les points importants qui ont eu des répercussions sur les résultats cumulatifs ou qui ont contribué à la variation nette des ressources disponibles pour l'année et des dépenses réelles. Elle devrait être lue de concert avec l'[État des autorisations budgétaires](#) et les [Dépenses ministérielles budgétaires par article courant](#) figurant à la fin du présent rapport.



* Autorisations disponibles d'après les montants approuvés dans le cadre du processus du Budget des dépenses. Montants détaillés dans l'[État des autorisations budgétaires](#).

2.1 Analyse des autorisations disponibles

Tel qu'il est indiqué dans l'[État des autorisations budgétaires](#), les autorisations disponibles pour le ministère au cours de l'exercice, en date du 30 septembre 2021 (sans tenir compte des revenus du fonds renouvelable), s'élèvent à 6,970 millions de dollars, comparativement à 6,790 millions de dollars au 30 septembre 2020. Cette hausse de 0,180 million de dollars s'explique principalement par le report de fonds supplémentaires du budget de fonctionnement.

2.2 Analyse des autorisations utilisées

Tel qu'il est indiqué dans les [Dépenses ministérielles budgétaires par article courant](#), le total des autorisations budgétaires utilisées du ministère pour le trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2021 est de 1,097 million de dollars, comparativement à (5,435 millions de dollars) pour le trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2020. Le changement de l'ordre de 6,532 millions de dollars sur le plan des autorisations budgétaires utilisées totales s'explique comme suit :

1. La diminution globale des revenus générés au cours du trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2021, à raison de 5,260 millions de dollars, principalement attribuable à une baisse importante des volumes de grain manutentionné en raison de la sécheresse, ainsi qu'à la réduction des frais d'inspection et de pesée à compter du 1^{er} août.
2. L'augmentation globale des dépenses, à raison de 1,272 million de dollars, principalement attribuable aux écarts suivants :
 - a. une hausse de 1,283 millions de dollars des dépenses relatives au personnel, par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, principalement en raison de l'ajout d'ETP. Ces ETP ont été embauchés pour maintenir la capacité d'inspection des grains et pour soutenir des initiatives stratégiques telles que la stratégie relative aux appareils mobiles, le portail MaCCG et l'avenir du travail;
 - b. une hausse de 0,278 million de dollars des dépenses relatives aux services professionnels et spéciaux, par rapport à la même période l'exercice précédent, principalement en raison du moment de la facturation par d'autres ministères pour des services fournis et l'ajout de services de consultation pour l'initiative du portail MaCCG.

En date du 30 septembre 2021, le cumul annuel des autorisations budgétaires utilisées est de 0,375 million de dollars, comparativement à (6,935 millions de dollars) pour la même période l'exercice précédent. Le changement de 7,310 millions de dollars au chapitre des autorisations budgétaires utilisées peut être attribué aux facteurs suivants :

1. La diminution globale des revenus générés au cours de la période ayant pris fin le 30 septembre 2021, à raison de 3,440 millions de dollars, principalement attribuable à la baisse importante des volumes de grain manutentionné en raison de la sécheresse, ainsi qu'à la réduction des frais d'inspection et de pesée à compter du 1^{er} août.
2. L'augmentation globale des dépenses, à raison de 3,870 millions de dollars, principalement attribuable aux écarts suivants :
 - a. une hausse de 3,068 millions de dollars des dépenses relatives au personnel, par rapport à la même période de l'exercice précédent, principalement en raison de l'ajout d'ETP et de paiements rétroactifs au cours du premier trimestre de 2021-2022. Ces ETP ont été embauchés

pour maintenir la capacité d'inspection des grains et pour soutenir des initiatives stratégiques telles que la stratégie relative aux appareils mobiles, le portail MaCCG et l'avenir du travail;

- b. une hausse de 0,514 million de dollars des dépenses relatives aux services professionnels et spéciaux, comparativement à la même période l'exercice précédent, principalement en raison du moment de la facturation par d'autres ministères pour des services fournis;
- c. une hausse de 0,289 million de dollars des dépenses relatives à l'acquisition de machinerie et de matériel, par rapport à la même période de l'exercice précédent, principalement en raison du calendrier des paiements sur les achats qui n'avaient pas été reçus à la fin de l'exercice.

3.0 Risques et incertitudes

Certaines conditions financières, économiques et environnementales peuvent avoir des répercussions sur la CCG et ses résultats financiers. La COVID-19 et l'avenir du travail, l'excédent accumulé de la CCG et l'examen de la *Loi sur les grains du Canada*, ainsi que l'incertitude qui entoure les recettes ont été désignés comme des risques actuels. Des stratégies ont été établies pour atténuer ces incertitudes.

3.1 COVID-19 et avenir du travail

En 2020-2021, en réponse à la pandémie de COVID-19, les ressources de la CCG ont été principalement axées sur les domaines essentiels que sont l'inspection et l'agrément, le soutien aux producteurs dans le cadre du Programme d'échantillons de récolte, l'adaptation du milieu de travail pour soutenir le travail à distance et la mise en œuvre de nouvelles approches pour fournir les services prévus au mandat tout en assurant la sécurité des employés.

Toutefois, à mesure que les provinces ont annoncé des plans de réouverture et de levée progressive des restrictions en matière de santé publique, la CCG a continué de prendre les mesures nécessaires pour assurer la transition vers un environnement de travail qui réponde aux besoins opérationnels actuels et qui lui permette de respecter ses priorités stratégiques et ses engagements en matière de programmes. À ce jour, la plupart des services d'inspection et de pesée des exportations de grain sont revenus aux niveaux de service habituels d'avant la pandémie, et des mesures de sécurité supplémentaires sont en place. De même, la plupart des activités qui avaient été temporairement suspendues, comme les travaux de recherche du LRG et l'analyse des échantillons soumis sur une base volontaire, ont repris tout en assurant la santé et la sécurité des employés, des collègues du secteur des grains et du grand public.

À l'avenir, la CCG continuera de s'inspirer des pratiques novatrices adoptées pendant la pandémie et les intégrera à son environnement opérationnel post-pandémique et à sa vision de l'avenir du travail. La CCG continuera d'aider les employés à accomplir efficacement les tâches qui leur sont confiées dans le milieu de travail à distance, le

laboratoire ou les silos terminaux agréés grâce à des stratégies conçues pour assurer la santé et la sécurité de tous les employés.

3.2 Excédent et *Loi sur les grains du Canada*

En 2018, la CCG a établi un cadre d'investissement axé sur des investissements stratégiques dans trois domaines clés : renforcer les mesures de protection des producteurs, investir dans l'assurance de la qualité des grains et améliorer la science et l'innovation en matière de qualité des grains. À ce jour, la CCG a affecté une somme de 4 millions de dollars au financement d'améliorations continues au Programme d'échantillons de récolte sur une période de cinq ans. En outre, un investissement a été réalisé dans un programme d'analyse volontaire pour les exportations de petits lots de légumineuses. On avait initialement prévu que ce programme soit administré pour une période de deux ans, mais il a été prolongé jusqu'en juillet 2022 pour tenir compte du temps perdu associé à la suspension temporaire en raison de la pandémie de COVID-19.

Toutes les autres initiatives de dépenses du Cadre d'investissement ont été mises en attente depuis l'annonce, dans le budget 2019, de l'examen de la *Loi sur les grains du Canada* dirigé par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), afin d'assurer l'harmonisation des deux processus. Après avoir été interrompu pendant une bonne partie de 2020-2021 en raison de la pandémie de COVID-19, AAC a officiellement relancé l'examen de la *Loi sur les grains du Canada* en janvier 2021, et les consultations publiques ont pris fin le 30 avril 2021. Un rapport de type « Ce que nous avons entendu » a été publié en août 2021 pour présenter en détail la rétroaction de la consultation.

Les commentaires recueillis portaient sur trois thèmes : administration de la CCG, classement et surveillance, et mesures de protection des producteurs. Les sujets soulevés concernant l'administration de la CCG comprenaient sa gouvernance, son mandat et son modèle de financement, le rôle de la CCG dans l'Est du Canada, et l'introduction d'une clause visant l'examen prévu de la LGC. Les discussions entourant le classement et la surveillance étaient axées sur la prestation des services obligatoires de pesée et d'inspection à la sortie, la surveillance et l'application de la LGC aux points de livraison intérieurs, les comités de normalisation des grains, la modernisation des classes de blé, et la normalisation de l'équipement et des processus de classement des titulaires de licence. Les commentaires touchant les mesures de protection des producteurs portaient sur l'agrément, la protection des paiements aux producteurs, l'accès à un service de décision exécutoire, la collecte et la publication de données par la CCG, les problèmes relatifs aux contrats, les détails des déductions sur les bons de paiement au comptant, et la fourniture de wagons de producteurs. Dans l'ensemble, les répondants ont indiqué que la CCG devrait continuer de jouer un rôle déterminant dans l'établissement et le maintien d'un système d'assurance de la qualité des grains de classe mondiale, par la réglementation et la surveillance du secteur des grains. Les opinions étaient cependant partagées quant aux rôles que la CCG devrait adopter à l'avenir. Au cours des prochains mois, la CCG travaillera avec AAC pour analyser les diverses options présentées dans le cadre de la consultation et déterminer la meilleure façon d'aller de l'avant avec la modernisation du cadre de réglementation des grains canadiens pour s'assurer qu'il réponde aux besoins du secteur des grains en évolution.

Toute initiative future au titre du cadre d'investissement s'appuiera sur les résultats de ce processus et s'y conformera.

3.3 Incertitude entourant les recettes

La CCG obtient du financement au moyen d'autorisations votées et de droits relatifs à l'exécution de programmes et à l'octroi de licences au secteur des grains. Les recettes tirées des droits exigés pour les services découlent en grande partie du volume de grain, qui varie d'une année à l'autre. En outre, les volumes de grain ne sont pas entièrement connus avant le début de l'exercice, ce qui peut mener à des écarts importants entre les prévisions de recettes de la CCG et les résultats réels. Comme les volumes de grain réels varient d'une année à l'autre, au cours des années où les volumes de grain sont plus élevés que la moyenne, les recettes peuvent excéder les coûts et la CCG pourrait accumuler un excédent (indiqué comme une autorisation non employée reportée dans les Comptes publics). Au cours des années où on enregistre des volumes de grain inférieurs à la moyenne, les recettes pourraient être moindres que les coûts, et la CCG devrait alors puiser dans son excédent.

Le risque lié aux recettes est réduit pour la CCG lorsque des volumes de grain supérieurs à la moyenne entraînent un excédent du fonds renouvelable. Cependant, les phénomènes météorologiques extrêmes qui se multiplient, comme la sécheresse et les inondations, peuvent faire considérablement diminuer la production de grain et, par conséquent, augmenter le risque lié aux recettes pour la CCG. En outre, l'industrie canadienne des grains compose continuellement avec une incertitude relative aux volumes d'exportation en ce qui a trait à son accès aux marchés étrangers, en raison de la sensibilité des marchés à l'égard des enjeux, réels ou perçus, de qualité des grains et de salubrité des aliments. Un accès restreint aux marchés pourrait se traduire par des volumes de grain et des revenus inférieurs à ceux attendus. On examine le budget de la CCG au cours de l'année afin de l'adapter en fonction des changements liés aux besoins et aux priorités, notamment grâce à des stratégies d'atténuation des risques permettant à la CCG de s'adapter à une fluctuation d'au plus 20 % du volume de grain prévu.

Comme il est indiqué à la section 1.3, depuis que les droits ont été modifiés et mis en œuvre en 2017-2018, les coûts d'exploitation sont demeurés relativement stables, mais la CCG a toujours inspecté et pesé des volumes de grain plus élevés que prévu, ce qui a entraîné une augmentation des recettes et une accumulation supplémentaire d'excédent en cours d'exercice. Bien que les changements apportés en 2017-2018 aient considérablement réduit l'accumulation de l'excédent, la croissance de l'excédent en cours d'exercice s'est poursuivie. Pour l'exercice 2020-2021, la CCG affichait un excédent en cours d'exercice de 18,64 millions de dollars. Ce montant s'ajoute aux quelque 15,51 millions de dollars d'excédent accumulé au cours des exercices 2017-2018 à 2019-2020.

Ces dernières années, les volumes d'exportation de grain ont connu une croissance continue; les chemins de fer du CN et du CP et les autorités portuaires ont signalé des volumes (poids en tonnes) records en 2020-2021. À ce jour, les exportations globales ont augmenté d'environ 30 % par rapport à la même période l'an dernier. Bien que les circonstances locales et mondiales découlant de la pandémie de COVID-19 depuis mars 2020 aient contribué à l'augmentation des mouvements de grain, l'expansion

récente du secteur de la manutention des grains ainsi que l'amélioration des techniques agricoles et le développement de variétés de grain continueront à soutenir ces volumes plus élevés et l'accumulation possible de l'excédent.

Cependant, les conditions de croissance excessivement chaudes et sèches qui ont prévalu dans la majeure partie de la zone de production de grain de l'Ouest canadien en 2021 ont entraîné une baisse considérable des rendements. Cette baisse se traduira à son tour par une baisse des volumes de grain inspecté et pesé par la CCG au cours de l'exercice 2021-2022, une baisse des revenus, et la nécessité de puiser dans les fonds excédentaires des exercices précédents. Les estimations de production des cultures d'AAC et de Statistique Canada publiées le 30 août 2021 indiquent une diminution importante pour tous les principaux grains et oléagineux. Plus précisément, les estimations de production des grains certifiés par la CCG indiquaient une diminution globale de 27 %. En tenant compte de cette estimation révisée de la production, de l'incidence estimée de la production réduite sur la baisse des exportations, et des volumes réels connus pour le premier trimestre, la CCG s'attend à inspecter et peser seulement 31,19 millions de tonnes métriques de grain au cours de l'exercice 2021-2022. Selon une analyse effectuée au début de la nouvelle campagne agricole, cette situation se solderait par un manque à gagner estimatif de 12,07 millions de dollars par rapport au budget. Néanmoins, comme la production canadienne de grains et d'oléagineux a suivi une tendance générale à la hausse au cours des 15 dernières années, cette tendance se poursuivra probablement même avec la réduction anticipée de la production en 2021.

Pour remédier à cette situation et atténuer le risque d'une nouvelle augmentation de l'excédent, la CCG a mis à jour son modèle de prévision des volumes annuels de grain et des prévisions des recettes. À compter du 1^{er} août 2021, les droits des quatre services d'inspection et de pesée officielles qui génèrent la majorité de l'excédent ont été réduits de 29 % et harmonisés avec les prévisions rajustées des volumes de grain de 48,10 millions de tonnes métriques. Par conséquent, le budget de fonctionnement de la CCG pour les exercices 2021-2022 à 2023-2024 est fondé sur l'anticipation de volumes de grain moyens par exercice de 34,41 millions de tonnes métriques d'avril à juillet 2021, et de 48,10 millions de tonnes métriques d'août 2021 à mars 2024. L'intention est de ne pas générer d'excédent ou de déficit important.

4.0 Changements importants relatifs aux activités, au personnel et aux programmes

Au cours de la dernière décennie, le secteur des grains a connu une période de transformation considérable. Depuis l'exercice 2012-2013, afin d'ajouter de la valeur et d'obtenir des résultats clairs pour ce secteur dynamique, la CCG a rationalisé ses opérations et est devenue une organisation financièrement viable.

Les dépenses opérationnelles prévues se sont stabilisées autour de 66 millions de dollars. Les exigences relatives aux ressources humaines sont d'environ 482 équivalents temps plein. La CCG a continué de s'acquitter efficacement des fonctions qui lui sont confiées, comme l'inspection des exportations de grain et la protection des producteurs, en utilisant des approches adaptées et des solutions de

Commission canadienne des grains
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2021

travail à distance. La plupart des services d'inspection et de pesée des exportations de grain sont revenus aux niveaux de service d'avant la pandémie. Une capacité d'inspection régulière est en place à la majorité des emplacements portuaires pour fournir sur place des services d'analyse d'échantillons prélevés à intervalle prédéterminé. Il reste un petit nombre d'emplacements portuaires où il n'est pas possible de reprendre la capacité d'inspection régulière parce que ces emplacements ne peuvent répondre aux exigences en matière de santé et de sécurité relatives à l'éloignement physique. Toutefois, la CCG a continué à fournir les résultats de classement, les certificats finaux et d'autres documents sans apporter de changement. De même, de nombreuses activités qui avaient été temporairement suspendues, comme les travaux de recherche et l'analyse d'échantillons soumis volontairement, ont repris tout en assurant la santé et la sécurité des employés, des collègues du secteur des grains et du grand public.

La CCG a établi un poste de durée déterminée (de juin à octobre 2021) et nommé une directrice, Réintégration et avenir du travail, pour diriger une équipe de projet chargée d'élaborer un plan pour veiller à ce que la CCG puisse continuer de remplir efficacement son mandat, grâce à un effectif mobilisé, dynamique, habilité et en santé, à l'utilisation d'une technologie et de services numériques avancés et novateurs et à l'appui d'une infrastructure optimale. Pendant le deuxième trimestre de l'exercice 2021-2022, Patti Charach a continué d'occuper le poste de directrice intérimaire des ressources humaines, tandis que Michelle Dedieu a assumé le rôle de directrice, Réintégration et avenir du travail.

Approbation d'un cadre supérieur

Approuvé par :

**Chorney,
Anthony**

Digitally signed by Chorney, Anthony
DN: C=CA, O=GC, OU=CGC-CCG, CN="Chorney,
Anthony"
Reason: I am approving this document
Location: your signing location here
Date: 2021.11.10 14:52:45
Foxit PhantomPDF Version: 10.0.1

Doug Chorney
Commissaire en chef
Winnipeg (Manitoba)

Armstrong, Patsy

Digitally signed by Armstrong, Patsy
DN: C=CA, O=GC, OU=CGC-CCG, CN="Armstrong, Patsy"
Reason: I am the author of this document
Location: your signing location here
Date: 2021.11.10 08:52:04-06'00'
Foxit PhantomPDF Version: 10.1.4

Pour :
Cheryl Blahey
Chef de la direction financière
Winnipeg (Manitoba)

État des autorisations budgétaires (non audité)

Pour le trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2021

Exercice 2021-2022				Exercice 2020-2021		
(en milliers de dollars)	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022*	Crédits utilisés pour le trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2021	Cumul utilisé à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021*	Crédits utilisés pour le trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2020	Cumul utilisé à la fin du trimestre
Crédit 1						
Crédits parlementaires, y compris les crédits ponctuels	5 438 \$	1 040	2 121	4 019	901	1 819
Autorisations législatives						
Dépenses brutes du fonds renouvelable	60 280	14 537	28 776	61 658	13 425	25 253
Recettes brutes du fonds renouvelable	(59 432)	(14 634)	(30 836)	(59 551)	(19 894)	(34 276)
Dépenses nettes du fonds renouvelable	848 \$	(97)	(2 060)	2 107 \$	(6 469)	(9 023)
Régime d'avantages sociaux des employés	684	154	314	664	133	269
Autorisations législatives totales	1 532	57	(1 746)	2 771	(6 336)	(8 754)
Autorisations budgétaires totales	6 970 \$	1 097	375	6 790 \$	(5 435)	(6 935)

* Inclut seulement les autorisations disponibles et demandées au Parlement. À la fin du trimestre, en 2020-2021, la CCG avait reçu 9/12 des montants demandés dans le cadre du processus d'examen des prévisions budgétaires.

Les chiffres ayant été arrondis, il est possible que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité)

Pour le trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2021

(en milliers de dollars)	Exercice 2021-2022			Exercice 2020-2021		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022*	Dépenses au cours du trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021*	Dépenses au cours du trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	45 349 \$	12 350	24 464	45 103 \$	11 067	21 396
Transport et communications	2 093	359	584	3 113	370	564
Renseignements	366	35	95	289	130	173
Services professionnels et spéciaux	3 526	728	1 040	2 728	450	526
Locations	5 392	1 375	2 854	8 516	1 555	3 141
Réparations et entretien	1 803	324	478	1 365	177	355
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 507	294	642	2 496	431	494
Acquisition de machinerie et de matériel	6 366	209	995	2 731	295	706
Autres subventions et paiements	0	57	59	0	(16)	(14)
Dépenses budgétaires brutes totales	66 402	15 731	31 211	66 341	14 459	27 341
Revenus du fonds renouvelable (à verser au crédit législatif)	(59 432)	(14 634)	(30 836)	(59 551)	(19 894)	(34 276)
Dépenses budgétaires nettes totales	6 970 \$	1 097	(375)	6 790 \$	(5 435)	(6 935)

* Les chiffres ayant été arrondis, il est possible que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.